

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2600

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participations aux actions du programme Partenariat pour la tranquillité mis en oeuvre par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des onze bailleurs sociaux - Convention de participation financière**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Lung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flaconnèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

Séance publique du 21 novembre 2011

Délibération n° 2011-2600

commission principale : urbanisme

objet : **Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participations aux actions du programme Partenariat pour la tranquillité mis en oeuvre par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, coordonnateur du groupement de commande des onze bailleurs sociaux - Convention de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise a été approuvé pour la période 2007-2009 et prolongé d'un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par délibération du Conseil n° 2010-1376 du 22 mars 2010 et une deuxième fois pour la période 2011-2014 par délibération n° 2011-2558 du Conseil du 17 octobre 2011. Il prévoit la poursuite des programmes d'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.

Dans ce cadre, les bailleurs sociaux de l'agglomération (Dynacité, Alliade, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, l'OPH du Rhône, l'OPH de Saint Priest - Porte des Alpes Habitat, la Sacoviv, la Semcoda, Erilia, HMF, HBVS et ICF), dont le coordonnateur est l'OPH du Rhône, conduisent une action de renforcement de la tranquillité dans les parties communes des immeubles des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce programme dit "Partenariat pour la tranquillité" vise à assurer plus spécifiquement une présence en termes de médiation-dissuasion pour contribuer à la résolution des conflits de voisinage et des occupations illicites de parties communes pouvant exister dans certains secteurs durant le créneau horaire de 17 heures à 23 heures. Ces actions s'articulent avec les contrats locaux de sécurité mis en place par les Communes. Les quartiers actuellement concernés sont Vénissieux-Minguettes, Rillieux la Pape-Ville Nouvelle, Lyon 3^e-Moncey, Lyon-Mermoz, Lyon 9^e, Saint Fons-Arsenal, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Caluire et Cuire, Vénissieux, Bron, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval et Feyzin.

La Communauté urbaine de Lyon participe au financement de cette action depuis 2001 au titre de son engagement dans le contrat de ville. Cette participation s'élevait à 200 000 € en 2010.

Bilan du Partenariat pour la tranquillité

Ce bilan rappelle que "Partenariat pour la tranquillité" est un dispositif de dissuasion et d'intervention qui a une obligation de résultat : la jouissance paisible des lieux par le locataire dans les parties communes des immeubles HLM des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cet objectif est atteint grâce à une articulation forte entre les bailleurs, les Communes et les forces de sécurité (police nationale et gendarmerie). Sur un plan quantitatif, chaque soir ont lieu 10 à 20 interventions. Les bailleurs sollicitent entre 2 et 10 fois par semaine l'intervention des forces de l'ordre et il y a 3 à 5 dépôts de plainte par mois. Toutefois, la grande majorité des conflits se règle par un "rappel au bail" et une procédure amiable pouvant comporter une réparation symbolique du préjudice. Depuis 10 ans que ce dispositif existe, on constate certaines évolutions : les aménagements réalisés au titre de la gestion de proximité ont diminué les dégradations ou nuisances dans les parties communes. Les troubles de voisinage sont nettement moins fréquents.

Pour 2011, le coût global de ce dispositif sur le périmètre de la Communauté urbaine est estimé à 1 068 729 € avec le montage financier suivant :

- OPH du Rhône pour le compte du groupement de commandes "Partenariat pour la tranquillité" :	868 729 €
- Communauté urbaine :	200 000 €

La répartition prévisionnelle selon le niveau d'activité entre les membres du groupement de commandes est estimée comme suit :

- Alliade Habitat :	86 865 €
- Dynacité :	74 819 €
- OPH du Rhône :	319 031 €
- OPH Grand Lyon Habitat :	157 059 €
- Sacoviv :	8 157 €
- Semcoda :	75 201 €
- Erilia :	19 373 €
- ICF :	8 412 €
- HMF :	3 441 €
- OPH de Saint Priest - Porte des Alpes Habitat :	116 371 €

HBVS a récemment rejoint le dispositif mais ne l'a pas encore utilisé, c'est pourquoi il n'apparaît pas pour l'instant dans le montage financier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € nets de taxes au profit de l'OPH du Rhône en tant que coordonnateur du groupement de commandes des 11 bailleurs sociaux : Dynacité, Alliade Habitat, l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, HBVS, OPH du Rhône, OPH de Saint Priest - Porte des Alpes Habitat, Sacoviv, Semcoda, Erilia, Solendi-HMF et ICF, au sens de l'article 8-II du code des marchés publics pour le programme 2011 relatif au dispositif "Partenariat pour la tranquillité" dans le cadre de la gestion sociale de proximité de l'agglomération lyonnaise,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'OPH du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 657 380 - fonction 820 - opération n° 1968.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.